



Plan régional de pandémie - COVID-19

Section 5B i et ii – Gestion de cas, I, II et III

Dernière révision: 2020-04-28

B. GESTION DE CAS

I. Cliniques de dépistage

La section suivante vise à expliquer le fonctionnement des cliniques de dépistage (CD) pour les personnes/patients qui répondent aux critères de dépistage du COVID-19 et qui y sont référés.

L'ouverture des CD implique une diminution importante du volume d'activités électives afin de permettre l'utilisation des locaux et des ressources humaines associées. Des préparatifs de dernière minute sont également nécessaires avant d'ouvrir officiellement une clinique de dépistage, il faut compter environ 24 heures de préparation.

L'information sur la location de ces cliniques ainsi que les heures d'ouverture doivent être fournis au centre d'opérations du ministère de la Santé par le biais du Réseau de santé Vitalité pour que les organismes référents en soient informés.

Les cliniques de dépistage sont accessibles aux patients sur rendez-vous seulement.

Critères de dépistage (en date du 22 avril 2020):

Pour qu'une personne nécessite un dépistage, elle doit avoir au moins deux des symptômes suivants :

- Fièvre / frissons
- Toux (apparition ou exacerbation d'une toux chronique)
- Céphalées
- Mal de gorge
- Rhinite

Des outils de dépistage ont été développés et sont fréquemment révisés et ajustés selon le développement de la situation.

Afin de centraliser la réception des demandes de dépistage, des centres de coordination, appelés Centres de coordination de dépistage COVID-19 – Vitalité, ont été mis sur pied dans chacun des hôpitaux régionaux. Ces centres de coordination sont ouverts selon l'horaire des cliniques de dépistage et s'occupent de la réception des demandes, de la planification des rendez-vous (cliniques de dépistage et équipes d'écouvillonnage mobile), de l'enregistrement de la visite du patient, de la cueillette initiale d'information auprès des patients nécessitant un dépistage et de l'entrée de la requête pour le laboratoire dans MEDITECH. Les centres de coordination transmettent ensuite les documents nécessaires aux cliniques de dépistage.

Les références destinées aux cliniques de dépistages peuvent provenir des endroits suivants :

- 811
- Santé publique
- Fournisseurs de soins de santé primaires
- Ambulance NB (911)
- Services d'urgence
- Extra-mural (pour les foyers de soins spéciaux et personnes sans moyen de transport)
- Établissements correctionnels
- Certains Foyers de soins
- Gestionnaires ou personne désignée (pour les employés) et Chefs de services/départements (pour les médecins)
- Services de santé au travail

Afin d'éviter la contamination des patients qui ne sont pas atteints de la COVID-19 dans les divers établissements de la zone, on doit diriger les patients potentiellement atteints dans des lieux séparés pour effectuer le dépistage et l'évaluation de leur état de santé, lorsqu'il est possible de le faire.

La capacité de chaque clinique de dépistage est déterminée par le nombre d'heures que celui-ci est ouvert. On estime que le temps requis pour chaque patient est de 10-12 minutes. Les rendez-vous seront donc cédulés aux 15 minutes.

Par conséquent, voici ci-dessous un tableau reflétant la capacité estimée pour une salle d'évaluation d'une clinique de dépistage. Lors de l'ajout de stations supplémentaires dans un même centre, la capacité totale de la clinique de dépistage est déterminée par la multiplication du nombre de patients pouvant subir un dépistage pendant la période d'ouverture par le nombre de salles.

Durée de l'ouverture	Nombre de patients pouvant subir un dépistage
4 heures	16
8 heures	32
12 heures	48
16 heures	64
24 heures	96

Lorsqu'une clinique fonctionne à 75% de sa capacité, on doit envisager la possibilité soit d'augmenter les heures d'ouverture, d'ajouter une seconde salle de dépistage si les lieux le permettent ou de mettre sur pied une autre clinique de dépistage dans le territoire de la zone.

Les cliniques de dépistage du Réseau de santé Vitalité en date du 22 avril 2020 sont situés dans les endroits suivants :

Zone 1B :

- Centre Hospitalier Universitaire Dr-Georges-L. Dumont - Locaux 0047 et 0049 situés au sous-sol, accessibles via une porte extérieure distincte de l'entrée principale.
- Hôpital Stella-Maris-de-Kent - Immeuble à l'extérieur de l'hôpital.

Zone 4 :

- Hôpital régional d'Edmundston - Salle 1396 (Salle semi-autonome en Dialyse)
- Hôpital général de Grand-Sault - Local G-20
- Hôtel-Dieu Saint Joseph de St-Quentin - Local G-63

Zone 5 :

- Hôpital Régional de Campbellton - Local 1280 aux Soins ambulatoires (en cas d'augmentation des demandes, présentement fermé)
- Centre de santé communautaire St-Joseph de Dalhousie – Ancien garage des ambulances (lieu principal, présentement ouvert)

Zone 6 :

- Hôpital régional Chaleur de Bathurst - Local G-30
- Hôpital de l'Enfant-Jésus RHSJ† - Ancien bureau du Dr Schoefner (à l'extérieur)
- Hôpital de Tracadie - Salle COOP (Auditorium), accessible de l'extérieur sans passer par l'entrée principale.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS À CONSIDÉRER DANS LES CDs

Les locaux servent à l'évaluation et à la collecte d'échantillons. Afin d'éviter la contamination systémique des édifices qui hébergent les CD, les patients suspects de la COVID-19 ne sont pas permis de circuler librement à d'autres endroits.

Les éléments suivants sont en place dans chaque CD :

- Local désigné pour l'évaluation et le dépistage par un professionnel de la santé ;
- Endroit désigné pour entreposer le matériel du CD.

Mesures de prévention des infections dans les cliniques de dépistage:

L'information détaillée figure dans la section 5.2

- Deux mètres de distance (6 pieds) doivent séparer les patients suspectés du COVID-19 du personnel qui s'occupe de la documentation;
- Aucune salle d'attente de préférence. Une exception peut être faite pour les membres d'une même famille qui se présente pour un dépistage.

- L'équipement et les surfaces environnementales de contacts sont nettoyés après chaque patient.
- Le personnel effectuant l'évaluation et le prélèvement de l'échantillon change leur ÉPI (jaquette et gants) après chaque patient.
- La salle est nettoyée deux fois par jour par le service d'environnement.
- Le lavage fréquent des mains et l'utilisation du gel alcoolisé est respecté selon les recommandations émises par le service de Prévention et contrôle des infections.

Besoins en ressources humaines

La clinique de dépistage utilise le personnel suivant :

- Gardien de sécurité ou autre membre du personnel au besoin à la porte d'entrée
- Personnel infirmier ou administratif pour faire la documentation requise et l'envoi des documents requis à la Santé publique
- Personnel infirmier pour faire l'évaluation.
- Personnel infirmier ou membre de l'équipe mobile pour faire l'écouvillonnage.
- Employés du service d'environnement.

Autant que possible, il est préférable d'utiliser les mêmes employés pour travailler dans les cliniques de dépistage précoce, afin de diminuer les risques de contamination au reste de l'établissement.

Matériel requis :

Équipement – Fournitures requis	
Soutien administratif	Bureau/chaise lavable Téléphone/télécopieur/scanner/imprimante Adressographe Matériel de bureau Réquisitions de microbiologie Imprimante des étiquettes des échantillons Étiquettes pour échantillons (<i>barcode labels</i>)
Salle	Chaise(s) lavable pour patient (s) Bac pour linge souillé (si jaquettes réutilisables sont utilisées) Grosse poubelles (si jaquettes jetables sont utilisées) Table pour l'infirmière Mouchoirs Poubelles Distributeurs et bouteilles de Purell Masques de procédure pour le patient si nécessaire Chariot d'ÉPI Chariot d'équipement Affiches d'isolation gouttelette/contact

	Bassins courbes/sacs Débarbouillettes
Évaluation/écouvillonnage du patient	Thermomètre (jetables de préférence) Thermomètres portables (2) Couvre thermomètres Saturomètre (avec 2 probes minimum) Appareil à pression (au moins 2 cuffs de chaque taille) Écouvillons de dépistage Étiquettes des échantillons (<i>barcode labels</i>) Sacs de transport des écouvillons Bac de transport
Nettoyage après chaque patients	Lingettes Oxivir
ÉPI pour le personnel	Masques chirurgicaux et de procédure Jaquettes jetables ou réutilisables Gants jetables petit/moyen/grand Protection oculaire (visière jetable)

ACCÈS ET FONCTIONNEMENT DES CDs

A. Vérification des critères de dépistage

Le dépistage initial peut être fait par téléphone par un des services d'aiguillage en utilisant l'outil de dépistage COVID-19 – Formulaire d'aiguillage général (Fournisseur de soins de santé primaires, Santé publique, Centres correctionnels, Foyer de soins ou autre), l'outil de dépistage COVID-19 – Employés/médecins (Gestionnaires et chefs de service/département) ou leur propre outil selon le cas (p.ex. 811, PEM/ANB).

- Si le patient répond aux critères de dépistage pour le COVID-19, la référence est envoyée au centre de coordination de la zone le plus près du patient.

B. Évaluation et écouvillonnage

Lorsque le patient se présente à son rendez-vous à la clinique de dépistage, la prise des signes vitaux suivant est faite avant de procéder à l'écouvillonnage :

- la prise de la température corporelle;
- le pouls
- la respiration et,
- la saturation.

Un échantillon par écouvillonnage nasopharyngé est ensuite obtenu. Par la suite, selon la condition médicale du patient, il est soit retourné chez-lui avec des instructions quant au suivi des résultats et mesure d'auto-isolément, soit apporté à l'urgence pour évaluation plus approfondie et prise en charge.

Enregistrement des patients :

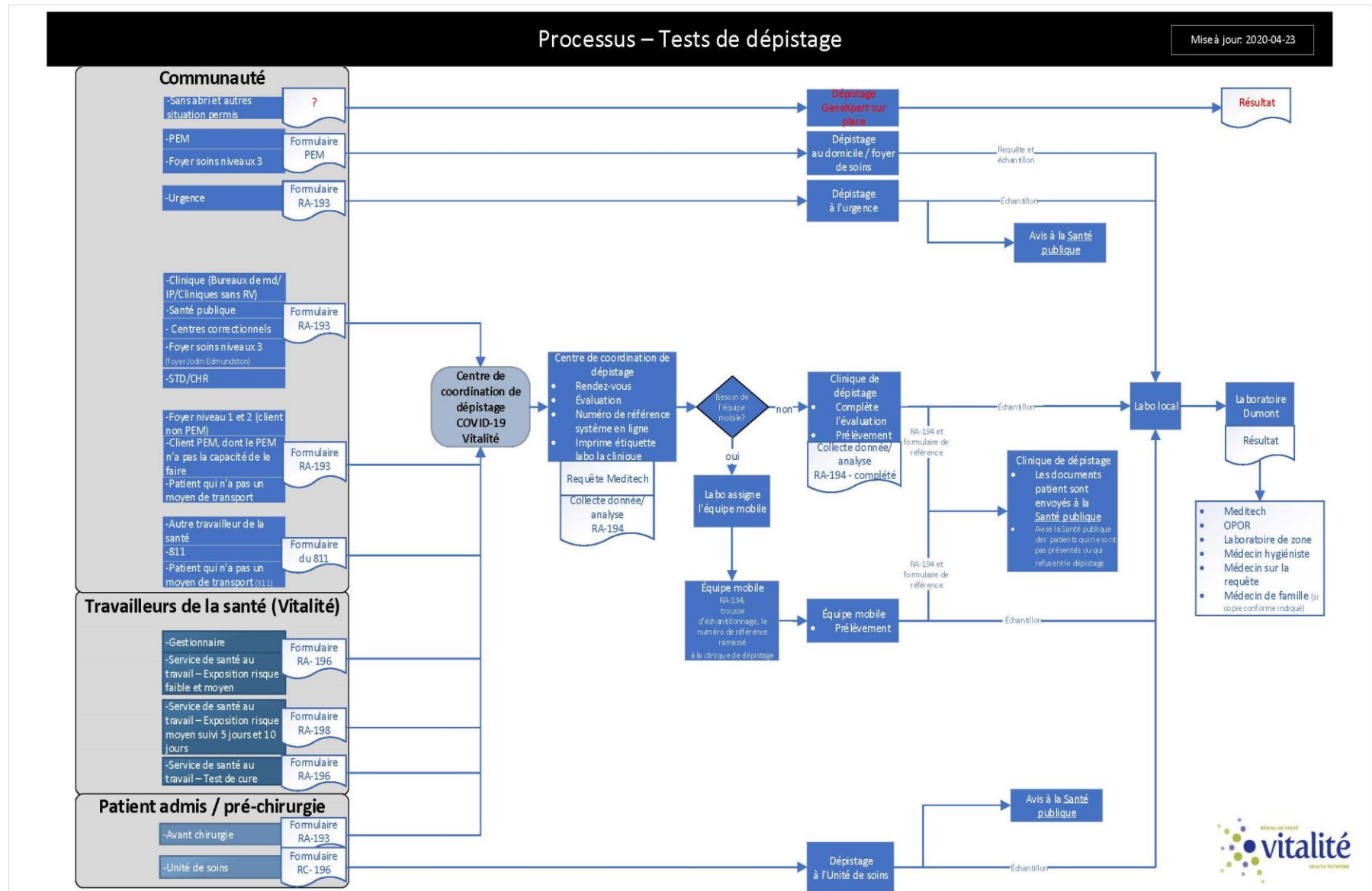
- Les patients n'ont pas à se rendre au bureau d'enregistrement. L'enregistrement du patient se fait par le centre de coordination lorsque le rendez-vous à la clinique de dépistage lui est donné.
- Aucun bracelet d'identification n'est placé au poignet du patient lors de sa visite à la clinique de dépistage.

Des affiches de signalisation pour indiquer l'entrée des cliniques de dépistages sont installées à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur selon le cas afin de diriger efficacement les patients qui auront un rendez-vous.

C. Suivi des résultats

La clinique de dépistage envoie la liste de tous les patients ayant eu un écouvillonnage à la Santé publique de la région. La Santé publique est responsable du suivi avec les patients en communauté, que le test soit positif ou négatif.

D. Schéma du processus



II. Dépistage Communautaire – Équipes d'écouvillonnage mobile

Des équipes d'écouvillonnage mobiles formées d'employés du Réseau seront déployées afin de faire du dépistage communautaire. Pour le moment, l'équipe d'écouvillonnage mobile fera le dépistage des détenus des centres correctionnels, des patients en foyers de soins spéciaux non-clients du PEM, des personnes à domicile sans moyen de transport et des patients de certains foyers de soins (niveau 3) situés sur le territoire du Réseau.

La clientèle à desservir pourrait être élargie à d'autres populations ou groupes selon la demande.

Le dépistage pour les patients des foyers de soins spéciaux (niveaux 1 et 2) sera fait par le personnel de PEM/ANB (pour leurs patients). Le dépistage pour les patients des foyers de soins de niveau 3 sera fait par leur propre personnel infirmier sur place.

Les équipes d'écouvillonnage mobiles peuvent être utilisées pour prêter main forte aux cliniques de dépistages selon la demande.

Les critères de dépistages sont les mêmes que ceux énumérés plus haut.

L'outil de dépistage COVID-19 – Formulaire d'aiguillage général doit être utilisé par le personnel infirmier des centres correctionnels et des foyers de soins (niveau 3) afin d'identifier les cas suspectés de COVID-19. Les patients des foyers de soins spéciaux (niveau 1 et 2) seront aiguillés vers les centres de coordination par le PEM. Les personnes à domicile sans moyen de transport seront aiguillées vers les centres de coordination par le 811 et le PEM.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS À CONSIDÉRER pour les équipes d'écouvillonnage mobiles

Le fonctionnement des équipes d'écouvillonnage mobile est détaillé dans le document *Guide de prélèvement d'échantillons : COVID-19 – Équipe d'écouvillonnage mobile*.

Les mesures de prévention des infections y sont détaillées.

- Le centre correctionnel ou le foyer de soins doit désigner un endroit où le personnel pourra se préparer et un endroit où aura lieu le prélèvement
- Deux mètres de distance (6 pieds) doivent séparer les patients suspectés du COVID-19 du personnel qui s'occupe de la documentation;
- Le personnel change leur ÉPI après chaque visite.
- Le personnel effectue le nettoyage du matériel entre chaque visite.
- Le lavage fréquent des mains et l'utilisation du gel alcoolisé est respecté

selon les recommandations émises par le service de Prévention et contrôle des infections

Besoins en ressources humaines

Les équipes sont composées de deux employés du laboratoire ayant reçu la formation adéquate sur les mesures de préventions des infections, la prise d'échantillon et le transport de matières dangereuses.

Chaque équipe se déplace en utilisant un véhicule fourni par l'Extra-mural (Medavie NB)

Matériel requis :

Équipement – Fournitures requis	
Prélèvement d'échantillon	Trousse de prélèvement nasopharyngé par écouvillonnage Petit paquet de mouchoirs Masque de procédure pour le patient
ÉPI pour le personnel	Masques chirurgicaux Jaquettes jetables Gants jetables petit/moyen/grand Protection oculaire (visière jetable) Gants supplémentaires pour le nettoyage
Produits de nettoyage	Désinfectant pour les mains Lingettes désinfectantes Poubelle avec sac poubelle et sac de rechange dessous
Matériel pour emballage et expédition	Stylo Grand sac Ziploc avec papier absorbant pour contenir l'échantillon Grand sac Ziploc avec formulaire de requête dûment rempli Boîte d'expédition et glacière avec étiquette signalant le transport de marchandises dangereuses Sachet réfrigérant Ruban d'emballage

ACCÈS ET FONCTIONNEMENT des Équipes d'écouvillonnage mobiles (équipe)

A. Vérification des critères de dépistages et évaluation

- Au moyen de l'outil de dépistage approprié, les personnes répondant aux critères sont référées pour un dépistage de la covid-19 en envoyant la demande au centre de coordination le plus près.
- Le centre de coordination évalue la demande et contacte le

patient / centre correctionnel / foyer pour donner un rendez-vous.

B. Écouvillonnage

- Suivant la réception de la demande au centre de coordination, ce dernier contacte le laboratoire pour les aviser et leur envoie la demande par télécopieur.
- Le laboratoire avise l'équipe de la demande.
- L'équipe se prépare et se rend au site.
- L'équipe procède au prélèvement.
- L'équipe rapporte le spécimen au laboratoire le plus près.

Enregistrement :

- Il n'y a pas de visite enregistrée pour les personnes dépistées par l'équipe mobile.
- Le centre de coordination enregistre la requête pour le laboratoire dans MEDITECH après avoir donné le rendez-vous.

C. Suivi des résultats

- La clinique de dépistage envoie à la Santé publique la liste des patients ayant reçu un dépistage par l'équipe d'écouvillonnage mobile.
- Les suivis de toutes les personnes dépistées sont faits par la Santé publique.
- Pour éviter des démarches inutiles, l'équipe avise la santé publique de tous les cas référés pour lesquels elle n'a pas réussi à faire un prélèvement.

D. Schéma du processus

Algorithme pour dépistage communautaire – Équipe d'écouvillonnage mobile COVID-19

